

GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ



SEPTEMBRE 2024

LA THEMATIQUE DU MOIS: LES CONTACTS PRIVILÉGIÉS

C'est la rentrée, nous avons tous un peu relâché la pression et avons profité de nos vacances. Maintenant il est l'heure de se remettre dans le bain. Profitons-en pour faire un rappel sur les contacts officiels privilégiés en matière de cyber.



L'ANSSI

« Créée en 2009, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) est l'autorité nationale en matière de cybersécurité et de cyberdéfense. Son action pour la protection de la Nation face aux cyberattaques se traduit en quatre grandes missions : défendre, connaître, partager, accompagner. »

Si la défense et l'accompagnement concernent plutôt la protection de la nation et des événements de grande ampleur, les connaissances et le partage sont eux à destination du plus grand nombre.

Vous pouvez facilement retrouver de nombreuses informations de l'ANSSI sur son site officiel:

<https://cyber.gouv.fr/>



CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

« Inauguré en 2017, rénové en 2020, le site assiste les victimes d'actes de cybermalveillance en proposant des conseils et/ou une mise en relation avec un professionnel en cybersécurité de proximité susceptible de les assister techniquement. La plateforme propose également des contenus de prévention et de sensibilisation à la cybersécurité.

Retrouvez donc sur le site, tout un tas de conseils, de bonnes pratiques mais également un formulaire de diagnostic vous permettant de trouver des solutions les plus adaptées aux problèmes rencontrés.

Il est également possible d'obtenir les contacts d'un prestataire labellisé Expertyber si vous êtes une entreprise, une association, une collectivité ou une administration et que vous souhaitez par exemple faire sécuriser vos infrastructures .

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

« Dans l'univers numérique, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est le régulateur des données personnelles. Elle accompagne les professionnels dans leur mise en conformité et aide les particuliers à maîtriser leurs données personnelles et exercer leurs droits. »

Retrouvez également sur le site de la CNIL des conseils de bonne hygiène informatique mais surtout, contrairement aux organismes précédents, vous y trouverez une présentation de vos DROITS et de vos DEVOIRS, que vous soyez particulier ou professionnel.

Pour les professionnels, attention à bien connaître vos obligations : vous pourriez, en plus de perdre des données suite à une attaque, être poursuivi pour ne pas avoir respecté vos obligations en terme de sécurité informatique.

<https://cnil.fr/fr>



Le CSIRT de la région Grand Est

« Grand Est Cybersécurité est le Centre de Réponse aux Incidents de Sécurité Informatique (CSIRT en anglais) de la région Grand Est. Son objectif est d'apporter une assistance aux organisations de la grande région pour répondre aux incidents cyber auxquels elles font face. »

Plus ancré au plan local, le CSIRT Grand Est Cybersécurité vient en aide aux PME, ETI, collectivités territoriales et établissements publics associés ainsi qu'aux associations de la région Grand Est.

Vous aurez la possibilité sur leur site d'obtenir gratuitement:

- Des conseils ou un accompagnement vers des professionnels certifiés ;
- Les bonnes pratiques et bons réflexes en cas de cyberattaque ;
 - Un scan de vulnérabilité gratuit ;
 - Etc...

<https://www.cybersecurite.grandest.fr/>

GENDARMERIE POLICE JUSTICE

Pour finir, si vous êtes victime ou si vous avez un doute, n'hésitez pas à vous rendre ou à contacter votre unité de sécurité territorialement compétente (gendarmerie ou police) afin de déposer plainte ou simplement d'obtenir des informations (j'ai cliqué sur un lien, est ce que je risque quelque chose? Est-ce que je dois déposer plainte?)

Nous vous invitons en tout cas fortement à déposer plainte si vous avez été victime d'un acte de cybermalveillance !

D'abord parce que, si vous avez souscrit une assurance Cyber, le dépôt de plainte vous sera de toute façon demandé. Mais surtout parce que ce sont la multitude d'informations recueillies lors de ces dépôts de plainte qui permettent aux forces de l'ordre, au plan national ou même à l'international, de collaborer et d'échanger afin de confondre les auteurs (ou à minima les freiner).

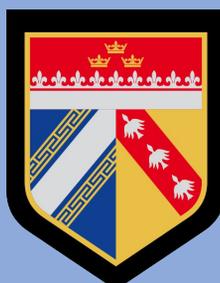
+ D'INFOS



Région de gendarmerie du Grand Est
LA LETTRE CYBER en région Grand Est

Directeur de la publication: GCA O.KIM
Responsable éditorial: COL L. GRAU
Rédacteur: ADJ M. KNOBLOCH

Si vous souhaitez recevoir cette lettre, envoyez un mail à :
Laurent.grau@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Mathieu.knobloch@gendarmerie.interieur.gouv.fr



Suivez l'actualité de la gendarmerie:

